

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 038-213801731-20240228-2024_06-DE

Séance du 28/02/2024

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2024 – 06 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 19 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUTHON Bernard, CROUZET Louissette, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric,

Pouvoirs : DUSSERT Cédric donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35h par semaine pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie (emploi polyvalent) à compter du 01 mars 2024.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.

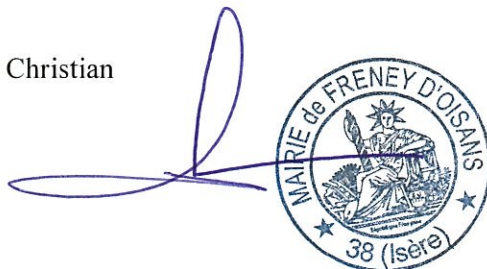
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire ou d'impossibilité de nomination stagiaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire de création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 01 mars 2024 et selon les modalités décrites ci-dessus
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs modifié en annexe
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y référant
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian



COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213801731-20240228-2024_06-DE

Séance du 28/02/2024

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2024 – 06 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

ANNEXE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28 FEVRIER 2024

Filière	Cat.	Grade/Emploi	Temps de travail	Nombre de poste	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel	Effectifs pourvus	Postes vacants
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	oui	/	1
Technique	C	Adjoint technique	Temps complet	1	oui	0	1
Technique	C	Adjoint technique	Temps complet	2	non	2	0

Le Maire,
PICHOUD Christian

